



Résiliation de contrat d'assurance habitation

Par questionassurance

Bonjour,

Je suis titulaire d'un contrat d'assurance habitation que j'ai souscrit chez Pxxxxxxx en décembre 2020. Pxxxxxxx est une filiale d'assurances de ma banque, Lxxxx.

J'ai déménagé en avril 2022.

En mai dernier, j'ai naïvement essayé de résilier ce contrat d'assurance habitation en envoyant un mail à un conseiller Lxxxxx.

Il m'a répondu en ces termes : "Je vous invite à nous envoyer un courrier signé par vos soins".

J'ai ensuite inutilement transmis par mail une lettre de résiliation à ce conseiller.

Pas de réponse de sa part et mon compte Lxxxx continuait d'être prélevé.

J'ai donc envoyé à Pxxxxxxx une lettre recommandée avec accusé de réception.

Pxxxxxxx m'a répondu dans une lettre datée du 28 juillet dernier, m'informant que pour que la résiliation soit effective, je devrais leur envoyer une nouvelle lettre comportant le motif de ma demande de résiliation, à savoir un déménagement.

Je m'en suis étonné car il me semblait qu'en vertu de la loi Hamon, je n'étais pas obligé de me justifier.

J'ai contacté une conseillère Lxxx à ce sujet, qui m'a dit que Pxxxxxxx était fondée à exiger un motif de résiliation.

J'ai donc envoyé à Pxxxxxxx une autre lettre recommandée avec accusé de réception le 23 août dernier.

Sans retour de Pxxxxxxx, j'ai menacé Lxxxx de saisir leur médiateur ou la justice si mon compte était à nouveau prélevé et/ou que ma cotisation du mois d'août ne m'était pas remboursée.

Ils ne m'ont pas répondu.

A ce jour je n'ai pas reçu de remboursement et mon compte Lxxxx a été prélevé au titre de la cotisation mensuelle de l'assurance du mois de septembre.

J'ai le sentiment que Lxxxxx (banque privée) essaye de me gratter de l'argent avant que je ne ferme le compte que j'ai chez eux, ce qui serait en phase avec leur réputation.

Que me conseillez-vous de faire ?

Je vous remercie par avance de votre aide.

Meilleures salutations

Par chaber

bonjour

Avant d'incriminer l'assureur et la banque vous auriez du lire votre contrat: clause résiliation par l'assuré

Une demande de résiliation en cours d'année doit être envoyée à l'assureur et mentionner le motif précis:

- résiliation pour déménagement: joindre l'état des lieux de sortie pour justification

- résiliation loi Hamon si le contrat a plus d'un an

J'ai donc envoyé à Pxxxxxxx une autre lettre recommandée avec accusé de réception le 23 août dernier.

Sans retour de Pxxxxxxx, j'ai menacé Lxxxx de saisir leur médiateur ou la justice si mon compte était à nouveau prélevé et/ou que ma cotisation du mois d'août ne m'était pas remboursée.

Ils ne m'ont pas répondu.

A ce jour je n'ai pas reçu de remboursement et mon compte Lxxxxx a été prélevé au titre de la cotisation mensuelle de l'assurance du mois de septembre.

La résiliation rend effet un mois après. Si vous devez saisir le médiateur c'est celui de l'assurance et non de la banque

Par questionassurance2

Bonjour chaber,

Merci pour ta réponse.

Ma banque sait que j'essaye de résilier ce contrat depuis mai.

Comme l'assureur est l'une de ses filiales et que j'ai souscrit ce contrat d'assurance en passant par elle, j'estime qu'elle aurait dû m'aider à le résilier.

Si elle ne le fait pas, pourquoi je la paye ?

Je te réponds depuis ce compte car je tombe sur une page blanche quand je me connecte à l'autre (indépendamment du navigateur utilisé).

Meilleures salutations

Par chaber

Bonjour

un employé de banque n'est pas un assureur même s'il possède quelques notions et vice versa

Banque xxxx et assureur xxxxx même filiale sont deux entités différentes; l'une est régie par le code bancaire et l'autre par le code des assurances qui est le seul applicable dans votre cas.

les réponses étaient dans les conditions générales que 9 français sur 10 ne lisent jamais